



# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE REGLEMENT DE LA STRUCTURE

## Alaia Surf Club

### **Article 1 : Inscription et réservation des cours de surf**

Un formulaire d'inscription devra être rempli par l'intéressé(e), les parents ou le tuteur légal.

Un acompte s'élevant à 30% minimum du montant total de la formule choisie devra être versé dès la réservation.

En s'inscrivant à l'**Alaia Surf Club**, les stagiaires (leurs parents s'ils sont mineurs) acceptent les risques liés à la pratique du Surf dans les conditions normales de pratique.

Les pratiquants majeurs et les représentants légaux pour leurs enfants mineurs attestent de l'aptitude du pratiquant à s'immerger et à nager au moins 25 m pour les moins de 16 ans, et à plonger et à nager au moins 50 m à partir de 16 ans. Ils attestent ne présenter aucune contre-indication à la pratique du surf.

Pour tous, attester avoir pris connaissance des Conditions Générales de Vente.

### **Article 2 : Annulation des cours de surf**

En cas de mauvaises conditions météorologiques (manque de vagues, mer trop forte, orage, tempête, drapeau rouge, ...), les cours qui ne pourront être assurés seront, en accord avec les stagiaires :

- reportés à une date ultérieure.
- remplacés par des activités de substitution (Bodyboard, Bodysurf, Stand Up Paddle, apports théoriques...).
- remboursés (si aucune des deux précédentes solutions n'est possible).

Toute séance réservée et non annulée ou reportée 24h à l'avance est due dans son intégralité.

### **Article 3 : Responsabilité de la structure**

Les stagiaires seront pris en charge par la structure, et donc sous la responsabilité de ses éducateurs, à l'heure convenue du début de séance et non avant. Ils restent sous la responsabilité du moniteur jusqu'au moment du rangement de leur matériel d'après séance. La responsabilité civile de la structure concernant ses stagiaires cesse en dehors de ces heures, dans les délais décrits ci-dessus.

Il est fortement déconseillé aux stagiaires de laisser des objets de valeurs (argent, montre, téléphone, ...) dans la cabane de l'école.

L'**Alaia Surf Club** décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol de ses objets dans ses locaux.

### **Article 4 : L'enseignement**

Les cours théoriques et pratiques sont assurés par des moniteurs et monitrices titulaires de Brevets d'Etats, de Brevets Professionnels option « Surf des Vagues » ou stagiaires en formation.

L'enseignement est conforme aux standards conseillés par la Fédération Française de Surf.

L'**Alaia Surf Club** dispose du label Ecole Française de Surf pour la saison 2015, qui assure à ses stagiaires une charte de qualité reconnue.

Tous les moniteurs sont à jour de leurs révisions annuelles de secourisme.



### **Article 5 : Assurance**

Toutes les personnes inscrites à l'**Alaia surf Club** sont couvertes par nos garanties en Responsabilité Civile, dont les modalités sont décrites dans le contrat Allianz Assurance mis à disposition des parents ou tuteurs légaux.

Les stagiaires (ou représentants légaux) peuvent refuser les garanties individuelles Accidents et Assistance.

Cependant l'**Alaia surf Club** attire l'attention de l'adhérent sur son intérêt à souscrire auprès de l'assureur de son choix, un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels la pratique sportive peut l'exposer et dont les garanties seraient supérieures à celles du contrat Allianz N°55790455

L'école n'offre ces garanties que pendant les heures d'enseignement. Pour les personnes ayant une pratique libre régulière nous conseillons fortement l'achat d'une licence auprès d'un club reconnu par la Fédération Française de Surf (FFS).

### **Article 6 : Engagement de la structure**

L'**Alaia Surf Club** s'engage à respecter une Charte de qualité en termes d'accueil, d'enseignement, d'encadrement et de sécurité conformément à son rang d'Ecole labélisée Ecole française de Surf.

Du matériel adapté (combinaisons et planches pour écoles) sera fourni aux adhérents pendant les heures de cours.

### **Article 7 : Droit à l'image**

Des photos ou vidéos, avec éventuellement votre image, peuvent être prises durant les cours.

Sauf avis contraire de votre part, l'**Alaia Surf Club** pourra alors utiliser ces documents en vue d'illustrer sa communication (flyers, site internet, facebook, instagram, ...), sans donner lieu à quelconque droit que ce soit.

### **Article 8 : Location de matériel :**

L'**Alaia Surf Club** loue du matériel de surf (planches de surf, bodyboard, combinaisons).

Les tarifs sont affichés de façon visible dans sa structure. Il est demandé à chaque personne souhaitant louer du matériel de laisser une caution (pièce d'identité, argent, objet de valeur) pendant la durée de la location.

Si le matériel est abîmé, un dédommagement sera demandé à la hauteur des dégâts causés.

L'**Alaia Surf Club** se réserve le droit de refuser une location à cause des conditions de mer, de la marée haute, ...

### **Article 9 : Annexe à ces conditions générales de ventes**

L'**Alaia Surf Club** se réserve le droit de fournir aux stagiaires des documents supplémentaires propres à son fonctionnement, permettant notamment de préciser les types de prestations proposées, leurs durées, leurs répartitions dans la semaine, leurs coûts, etc.